

3. a) Quelles sociétés ont déjà reçu ou reçoivent actuellement des subventions de la part du gouvernement, sous une forme ou une autre, b) à combien s'élève chacune de ces subventions et c) pourquoi les a-t-on accordées?

4. A combien s'élèvent en tout les frais de publicité et d'adjudication du ministère des Travaux publics pour tous les contrats de services d'entretien au Canada, pour les années financières: a) 1969-1970, b) 1970-1971, c) 1971-1972, d) 1972-1973 et e) jusqu'au 1^{er} octobre 1973? (Document parlementaire n° 301-2/1779).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, la motion étant mise aux voix, il est ordonné, que le vote par appel nominal soit différé à huit heures du soir, le lundi 27 octobre 1975.

Le Bill S-27, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Le Bill C-23, Loi prévoyant le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, est agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Cullen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des pêches et des forêts.

La motion numéro (1) inscrite au nom de l'honorable député de Churchill (M. Smith) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en ajoutant immédiatement après la ligne 35, à la page 4, ce qui suit:

«(5) Tout comité constitué en vertu du paragraphe (4) doit comprendre des personnes individuellement représentatives des intérêts de l'industrie, de la main-d'œuvre, des autorités locales concernées et du public.

(6) Un comité constitué en vertu du paragraphe (4) doit rendre publics ses enquêtes, rapports et recommandations.»

et en renumérotant en conséquence les paragraphes qui suivent,

est retirée.

Du consentement unanime, M^{me} Sauvé, appuyée par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en ajoutant immédiatement après la ligne 35, à la page 4, ce qui suit:

«(5) Un comité constitué en vertu du paragraphe (4) doit rendre publics ses rapports et recommandations et les raisons qui les motivent.»

et en renumérotant en conséquence les paragraphes qui suivent.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

La motion numéro (2) inscrite au nom de l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) ayant été appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 16, à la page 5, par ce qui suit:

«ronnement, le Ministre doit prendre les»,

est retirée.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les motions numéros 2, 15, 19, 20, 34, 37, 5 et 1 sont réservées à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allard, appuyé par M. Beaudoin,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'instituer une enquête royale sur la déficience notoire des services des Chemins de fer Nationaux, et spécialement du Canadien National, dans le but primordial de mieux protéger le public et les employés et d'éliminer les possibilités d'accidents et de déraillements des trains de fret et de voyageurs. (Avis de motion n° 8).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Orlikow en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Herbert en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.